



**Confédération
Construction
Wallonne**



COMMUNIQUE DE PRESSE

La construction comme remède anti-crise !

Face à la crise, le Forem et la Confédération Construction Wallonne (CCW) travaillent ensemble à la réussite d'un plan d'actions commun tout en amplifiant les opérations existantes en réponse au Plan anti-crise.

Ce plan annoncé en décembre 2008 par le Gouvernement wallon, d'un montant de 1,5 milliard € s'appuie en grande partie sur la construction, et les travaux publics. Comme levier de relance, qu'il s'agisse des infrastructures de mobilité (trams, métro,...), des infrastructures sociales et d'accueil (les hôpitaux, maisons de retraites,...) de la réfection et sécurisation du réseau routier ou encore de l'efficacité énergétique des bâtiments, à chaque fois, ce sont les entreprises et travailleurs du secteur qui seront en première ligne.

Un renforcement des actions existantes et de nouvelles initiatives

Les 2 partenaires collaboreront concrètement en matière d'analyse de la réserve de main d'œuvre disponible dans ces métiers et ce, dans une approche locale, très proche du terrain. Afin que le secteur de la construction puisse aborder tous ces nouveaux marchés espérés et maximiser leurs retombées sur l'emploi, la CCW, et le Forem renforcent une série d'actions régionales et de nouvelles initiatives devraient avoir un impact important :

- Le Forem développera, à titre expérimental, la formation en alternance dans chacune de ses directions régionales. La CCW soutient la démarche en particulier au niveau de la recherche des entreprises d'accueil.
- Le Forem développera des formations nouvelles en matière de réalisation / entretien des voiries. A cette fin, une extension du centre Constriform de Liège sera mis en place à l'horizon 2011 pour traiter prioritairement les demandes de formation dans les métiers de la voirie. Des actions de formation sont également prévues en partenariat avec des entreprises du secteur.
- La CCW et le Forem veilleront conjointement à utiliser au mieux les compétences et les moyens de différents partenaires. Par exemple, la convention avec les Missions régionales pour l'Emploi en vue d'augmenter les insertions dans les entreprises de construction
- Les partenaires solliciteront conjointement les pouvoirs publics dans le cadre des adjudications de grands travaux pour que ceux-ci veillent à intégrer dans leur cahier des charges l'obligation de recourir au dispositif de la clause sociale

- Le Forem, avec le soutien du secteur, développe un programme ambitieux en matière de formation dans le domaine de l'efficacité énergétique des bâtiments.
- Une consolidation du rôle des Task Force Construction mise en place au sein des directions régionales du Forem. Elles sont chargées avec les partenaires sociaux de définir des plans d'actions pour lutter contre les pénuries.
- Le développement d'interventions pour lutter contre les abandons en cours de formation et pour augmenter les taux d'insertion à l'issue de la formation. Il est surprenant de constater que seulement 40% des jeunes qui terminent une 6^{ème} ou une 7^{ème} de l'enseignement professionnel s'insèrent dans les entreprises de construction.
- Job Focus, mis en place par le Forem (Plan Marshall), a permis d'étudier 8 métiers dans le secteur de la construction (sur les 40 tous secteurs confondus).
- La signature de la 1^{ère} Convention sectorielle du Plan Marshall a permis de nouer des accords avec l'IFAPME, les 3 réseaux d'enseignement, la CCW et le Forem
- La CCW a également adhéré à la charte « Diversité » proposée par le Ministre Marcourt et développé une stratégie d'ouverture à la diversité dans le secteur de la construction.

La CCW et le Forem formulent leur espoir que ce partenariat et les actions qu'il vise à mettre en œuvre contribueront de manière significative à lutter contre la crise économique et les conséquences néfastes qu'elle entraîne pour les entreprises, pour la population wallonne et plus particulièrement les personnes plus fragilisées.

Le plus beau métier du monde, ... c'est celui de construire

Le secteur de la construction regorge d'attrait. En effet il est porteur d'emplois stables car son activité n'est pas délocalisable et offre une large palette de métiers qui se déclinent en divers types d'activités (de la restauration du patrimoine à la rénovation en passant par la construction neuve). De plus, la constante évolution des techniques de manutention, de déplacement des charges limite aussi les contraintes physiques. Les exigences en matière de sécurité se sont amplifiées avec la coordination de la sécurité et donc les risques éventuels pour les travailleurs sont limités au maximum

Quelques résultats en 2008

Plus de 2028 PFI (Plans Formation Insertion) ont été accordés à 1384 entreprises du secteur. Dans le même laps de temps, le Forem a reçu et traité 9.184 offres d'emploi des entreprises du secteur.

Dans le cadre du Crédit-adaptation, et sur la même année, 54 dossiers concernant plus de 2.000 travailleurs et 100.000 heures-stagiaires ont été mis en œuvre.

1.268 entreprises du secteur ont utilisés 84.600 chèques-formation.

En matière de formation, 140 formateurs spécialisés dans les métiers de la Construction forment jour après jour plus de 4800 candidats par an dans les différents métiers du secteur.

Contacts presse :

Thomas Welraeds – communication CCW – 02/545 56 77 – 0473/29 78 97

Stéphanie Wyard : Porte-parole du Forem - 071/20 67 31 – 0473/80 66 47